

<b>Zeitschrift:</b>	Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Société Forestière Suisse
<b>Band:</b>	18 (1867)
<b>Heft:</b>	5
<b>Artikel:</b>	Rapport du comité permanent de la société des forestiers suisses au département fédérale de l'interieur
<b>Autor:</b>	Weber
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-784272">https://doi.org/10.5169/seals-784272</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

midité et la sécheresse sont tour à tour un obstacle à la reprise et à l'accroissement des plants ?

*Rapporteur : M. Amuat, inspecteur forestier, à Porrentruy.*

C. *Motions diverses.*

**R a p p o r t**  
**du comité permanent de la société des forestiers suisses**  
**au département fédéral de l'intérieur.**

Messieurs !

La société des forestiers suisses a poursuivi ses travaux pendant le cours de cette année en se conformant aux principes exposés dans le rapport de 1865. Persuadée en effet que dans ce domaine-là l'exemple et les faits ont seuls une influence décisive, elle s'est comme ci-devant proposée pour but immédiat de son activité l'exécution de travaux de reboisement et d'endiguement dans différentes contrées de la Suisse, et elle n'a pas cru devoir ajouter à son programme de nouveaux champs d'activité.

**ÉTAT ACTUEL DES DIFFÉRENTES ENTREPRISES.**

Le plan de l'entreprise à la Sionne.

Le projet général qui doit embrasser tous les travaux de reboisement et d'endiguement relatifs à la Sionne n'est pas encore terminé; en revanche il a été fait un projet partiel avec plans et devis pour la section inférieure, c'est-à-dire pour les terrains qui sont situés sur le territoire de la commune de Sion, en amont de la ville jusqu'aux Moulins de Drône. La partie technique a été élaborée par M. l'ingénieur Stockalper et soumise à l'examen de M. l'ingénieur Venetz, la partie forestière est de M. l'inspecteur forestier Torrente. Le projet suppose l'établissement de 12 digues transversales sur une longueur de 5800 pieds, de telle sorte que la pente du torrent se trouvera réduite à  $7\frac{1}{2}\%$ . Les dépenses sont évaluées à 4200 fr., y compris les reboisements et les travaux destinés à fixer les pentes d'éboulis.

M. l'ingénieur Rohr, à qui ce projet a aussi été présenté, adhère pleinement aux bases sur lesquelles il repose; les constructions proposées lui paraissent bien appropriées à leur but et les emplacements bien choisis.

Le département de l'intérieur a, sur la proposition du comité, adopté

le projet pour cette première section et alloué pour ces travaux un crédit de 1400 fr.

Le projet relatif aux travaux à entreprendre sur le territoire des communes de Savièse et d'Arbaz devra être terminé dans le cours de l'année prochaine et soumis à la ratification des autorités compétentes.

*Torrents de Brienz.*

Les bases du projet relatif aux travaux d'endiguement et de reboisement dans le bassin de réception des torrents de Brienz ont été suffisamment développées dans le rapport de l'année passée ; aussi est-il inutile de revenir sur ce sujet.

Vu l'importance du projet et les difficultés que présentera sa mise à exécution, le comité avait exprimé le désir qu'il soit soumis à une expertise spéciale, tant au point de vue technique qu'au point de vue forestier. Cette demande ayant été accordée, MM. Landolt et Culmann, professeurs au polytechnicum, ont été chargés de faire cette expertise.

L'expertise a été faite dans le courant de l'été avec le concours des forestiers cantonaux. Dans le rapport présenté à cette occasion, MM. les experts adoptent pleinement les bases du projet, tout en faisant quelques observations de détail et en donnant des conseils pratiques dont il devra être tenu compte. C'est sous cette nouvelle forme que le projet a été adopté par le comité permanent et ratifié par le département de l'intérieur.

Les travaux ont été poursuivis d'après le même principe que l'année passée.

Voici le tableau des dépenses :

Prestations des communes . . . . . , . . . . .	fr. 3,500
Crédit du gouvernement . . . . . , . . . . .	" 3,000
Crédit alloué par la société . . . . . , . . . . .	" 2,500
	fr. 9,000

Les digues ont vaillamment résisté pendant les pluies torrentielles de l'été, de sorte que la population se montre toujours plus confiante dans le succès de l'entreprise.

*Trübbach.*

Pendant cette année les travaux ont été poussés très-activement par la commune de Wartau qui a déployé à cet effet une très-grande énergie.

Il a été construit 11 digues transversales dans la région supérieure, 5 dans la région inférieure, en tout 16 digues; le cubage des constructions donne :

pour les digues même . . . . .	227,398' c.
pour les murs latéraux . . . . .	4,769' "
pour les murs de soutènement . . . . .	11,060' "
	Total 243,227' c.

En comptant ces constructions à 10 centimes le pied cube, on arrive à une somme d'environ . . . . . fr. 24,300  
En outre il a été dépensé pour assainissement de terrains, affermisement des rivières et pour reboisements une somme d'au moins , 3,700  
Total fr. 28,000

Tous les rapports s'accordent à louer l'exécution des travaux.

Le conseil d'administration de Wartau et la confrérie des alpages de Labrin ont envoyé des adresses à la société des forestiers suisses pour la remercier des subsides qu'elle a alloués à l'entreprise. On lit dans la première lettre : „Nous avons à vous remercier non seulement pour les secours matériels, mais aussi pour votre appui moral qui ne nous a pas été moins précieux, car c'est grâce à cet appui que nous avons pu écarter les méfiances, dissiper les préjugés qui s'élevaient à l'origine contre l'entreprise, et favoriser ainsi l'observation des dispositions que nous avons dû prendre.“ Nous souhaitons vivement que l'exemple de la commune de Wartau trouve de nombreux imitateurs.

#### Valcava.

L'occupation de la vallée de Munster par les troupes fédérales et le surcroît de travail qui en est résulté pour la population locale d'ailleurs assez clairsemée, ont empêché de travailler aux digues de l'*Arcia granda* dans la mesure que comportait le projet pour l'année 1866.

Il devra être présenté un projet détaillé dans le courant de l'année prochaine.

#### Torrents de Schwanden.

L'élaboration du projet relatif à ces torrents a été confiée à MM. Legler, ingénieur à Weesen et Hefti, inspecteur des constructions, à St-Gall. Il est permis d'espérer que l'on pourra mettre la main à l'œuvre dans le courant de l'année prochaine.

*Cagiallo.*

Basé sur le rapport de MM. Coaz, inspecteur forestier, et Zarro, forestier de district, le comité a élaboré un programme portant sur la régularisation des droits d'usufruit dans les forêts et pâturages (monte ed alpi) des communes de Cagiallo, Campestro et Lopagno, couvrant une étendue d'environ 2200 arpents, puis sur l'abornement et l'arpentage de ces étendues, sur la répartition rationnelle du sol boisé et des pâturages ainsi que sur le reboisement et l'aménagement des forêts. Ce programme a été communiqué au conseil administratif (uffizio patriziale) des trois communes, ainsi qu'au gouvernement du Tessin.

Il a été pris des mesures pour l'établissement des pépinières et bâtardières nécessaires ainsi que pour la nomination d'un forestier communal capable; en revanche la régularisation des droits de jouissance rencontre de sérieuses difficultés, et cependant il serait très-important d'arriver à une solution définitive, puisqu'il n'y a pas moins de neuf communes voisines qui revendiquent des droits d'affouage ou de pâture sur le territoire en question.

Il devra être présenté au département de l'intérieur un rapport circonspect sur l'état des négociations.

*Manuel pour les propriétaires de forêts.*

Le manuel pour les propriétaires de forêts, rédigé par M. Landolt, professeur, à Zurich, a paru en langue allemande sous le titre : „La forêt.“ C'est un ouvrage populaire dans le sens le plus large du mot, en effet les questions forestières y sont traitées d'une manière simple et claire, qui est à la portée de toutes les intelligences tout en satisfaisant pleinement aux exigences de la science, en un mot c'est un livre qui peut fournir à l'homme du peuple une lecture à la fois instructive et attrayante et qui devrait être entre les mains de tout citoyen vraiment ami du bien public.

Grâce au crédit alloué par le conseil fédéral pour la publication de cet ouvrage, l'exemplaire pourra être cédé à 1 fr. 25 c. la pièce, et en nombre à 95 c.

Il a été également pourvu à la traduction et à l'impression de l'édition française, et le crédit accordé cette année par le conseil fédéral ainsi que les commandes importantes des gouvernements des cantons romands permettront de vendre aussi l'édition française à un prix modique.

## COMPTABILITÉ.

### I. *Recettes.*

A. Solde en caisse au 31 décembre 1865 . . . . .	fr. 4 90
B. Reçu de la caisse fédérale :	
le 14 avril . . . . .	fr. 1,500
le 1 <sup>er</sup> juin . . . . .	, 2,500
troisième versement . . . . .	, 5,400
	<u>, 9,400 —</u>
C. Intérêts au compte courant de la somme versée le 14 avril ,	27 60
	<u>Total fr. 9,432 50</u>

### II. *Dépenses.*

A. Etudes préliminaires, direction des travaux, expertises, imprimés, etc. . . . .	fr. 1,124 —
B. Crédits alloués aux travaux d'endiguement et de reboisement :	
1 <sup>o</sup> Sionne, subside de la société . . . . .	fr. 1,400
2 <sup>o</sup> Torrents de Brienz. Second subside . . . . .	, 2,500
3 <sup>o</sup> Trübbach. Second subside . . . . .	, 2,000
4 <sup>o</sup> Valcava . . . . .	, 1,000
	<u>, 6,900 —</u>
C. Manuel pour propriétaires de forêts. Crédit alloué à l'édition française . . . . .	, 1,000 —
	<u>fr. 9,024 —</u>
III. <i>Solde en caisse au 31 décembre 1866 . . . ,</i>	<i>408 50</i>
	<u>fr. 9,432 50</u>

Le cercle d'activité du comité permanent dans ce domaine n'a cessé de prendre de l'extension pendant cette année bien que l'on n'ait pas fait de nouvelles entreprises; les renseignements et les conseils de tous genres que demandent les communes et les particuliers nécessitent spécialement une correspondance active et très-étendue.

En terminant ce rapport annuel, nous recommandons pour l'avenir la société et ses entreprises à l'attention bienveillante des autorités fédérales.

Berne, le 29 mars 1867.

*Au nom du comité permanent de la société des forestiers suisses :*  
Le président, WEBER.